



# fiche d'inscription 2017 2018

Nom, Prénom ..... Née le .....

Adresse .....

Tél bureau/gsm ..... Tél Dom .....

email .....

**Certificat médical de moins de 3 mois**

**Dernier avis d'imposition**

(Servant de justificatif d'adresse et de barème pour le tarif annuel)

ACTIVITE(S) CHOISIE(S)

ACTIVITE(S)*	LIEU(X)	HORAIRE(S)
1		
2		

## AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) Mme, M. ....

autorise ma fille .....

à participer aux activités «Elle est Sports», autorise l'Éducateur présent sur place à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident.

Saint-Denis, le .....

Signature

*\*sous réserve des places disponibles*

Recevez les informations de la Ville de Saint-Denis par SMS ou par email.

J'autorise la ville de Saint-Denis à utiliser mes coordonnées afin de me communiquer les informations relatives à l'actualité de la Ville  courrier  SMS  email





# Règlement intérieur

## ARTICLE 1 :

Les activités de « ELLE EST SPORTS » sont ouvertes à toutes les Dionysiennes à partir de 16 ans et ayant satisfait aux formalités d'inscription :

- *Fiche d'inscription*
- *Certificat médical datant de moins de trois mois de non contre-indication à la pratique de l'activité physique choisie.*
- *Une autorisation parentale pour les mineures*
- *Dernier avis d'imposition qui servira aussi de justificatif d'adresse*

Toute inscription vaut acceptation de la présente charte.

## ARTICLE 2 :

Les adhérentes au dispositif « ELLE EST SPORT » peuvent bénéficier de deux activités au maximum.

Les activités accueilleront les inscriptions dans la limite des places disponibles.

## ARTICLE 3 :

L'objectif de ce dispositif « ELLE EST SPORT » n'est pas le perfectionnement, mais une pratique de loisirs et d'initiation avec encadrements.

## ARTICLE 4 :

Les activités « ELLE EST SPORT » se dérouleront sur l'année scolaire. Les cours seront suspendus pendant la période des vacances scolaires.

## ARTICLE 5 :

L'autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineures.

Les parents doivent s'assurer que l'éducateur est présent avant de laisser leur enfant mineure sur le site.

Les mineures doivent être récupérées

dès la fin du cours, afin notamment de ne pas perturber le cours suivant.

## ARTICLE 6 :

La tenue adéquate à la pratique de l'activité choisie est exigée.

## ARTICLE 7 :

L'accès au périmètre où se déroule l'activité sportive n'est réservé qu'aux inscrits. Les membres de la famille qui désirent assister au cours, doivent s'installer dans les espaces réservés au public.

## ARTICLE 8 :

L'adhérente s'engage à respecter les horaires. Après trois absences consécutives non justifiées, l'adhérente s'expose à la radiation.

L'abandon de l'activité ou les absences ponctuelles, justifiées ou non, ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

## ARTICLE 9 :

Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance couvrant les dommages corporels.

## ARTICLE 10 :

Les cours qui ne seront pas assurés pour cause d'intempéries ou en cas d'annulation de la séance pour des raisons de service, ne seront pas remplacés et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

L'inscription aux activités « ELLE EST SPORT » est définitive et aucun remboursement ne sera effectué. Seul un remplacement d'activité pourra être envisagé dans la limite des places disponibles.

## ARTICLE 11 :

En période cyclonique, lorsque l'alerte orange est annoncée le soir, dans la nuit ou assez tôt le matin, les cours n'auront pas lieu. Si l'alerte est déclenchée pendant le cours, l'activité sera automatiquement suspendue.

## ARTICLE 12 :

Pour tout problème ou difficulté liées à cette opération « ELLE EST SPORT », les adhérentes devront contacter la Direction des Sports au numéro de téléphone suivant : 02 62 20 39 00.0.

Fait le : .....

à : .....

Signature de l'adhérente :  
(ou du responsable légal de la mineure)